

L'an deux mille onze, le dix sept juin à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juin deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19

Membres titulaires présents ou représentés : 13

Pouvoirs : 0

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 13

Présents(es)

André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ

Jean-Pierre BUIX,
Gérard COUPON,
Michèle EYBALIN,
Bruno LAGIER,
Corinne MOREL-DARLEUX,

Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Michel TACHE.

Pouvoirs

Excusés(es)

Annie AGIER, Pierre COMBES, Michel GREGOIRE, Dominique GUEYTTE, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

Objet : ECOPRO - Etude de faisabilité de mise en œuvre d'un groupement d'employeurs dans le domaine de l'écoconstruction

Le Président informe qu'à l'occasion des Rencontres ECOPRO des 15 et 16 octobre 2010 à Nyons, le Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF) Sud Drôme, a coordonné une action de questionnement des entreprises. Cinquante-trois entreprises ont pu être interrogées sur leurs besoins matériels et humains, par le biais d'un questionnaire.

Cinq des entreprises questionnées ont indiqué qu'elles souhaitaient que soit réalisée une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un groupement d'employeurs. Leur objectif serait d'établir une stratégie commune en matière commerciale et de communication, de partager des compétences, des locaux, du matériel et des travaux d'études. D'autres entreprises pourront être amenées à intégrer la démarche.

Le Président précise que dans le cadre de SECURISE'RA SUD DROME, des aides de la Région Rhône-Alpes sont mobilisables pour financer les études de faisabilité de mise en œuvre de Groupements d'Employeurs à hauteur de 80 % des coûts, avec une dépense plafonnée à 25 000 euros.

Durant cette étude, les entreprises concernées sont mobilisées par des consultants spécialisés pour des entretiens individuels et des temps collectifs d'échanges, de mutualisation et de validation des aspects liés à la viabilité technique, juridique, réglementaire et économique du Groupement d'Employeurs.

Un groupe de travail, composé des entreprises, des collectivités (Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, Région Rhône-Alpes / SECURISE'RA Sud Drôme, Pays Une Autre Provence etc.), des experts et des financeurs potentiels du futur outil à mettre en place, suivra l'avancée du travail.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve cette proposition, autorise le Président à solliciter les financements SECURISE'RA et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD